

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 31 août 2021** à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences:

Madame la conseillère, Natalia Pereira

Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Normand Pigeon, Bernard Groulx et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale et Catherine Fortier-Pesant, greffière

Le conseiller Daniel Lauzon est absent.

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H30**

**2021-08-345 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

**2021-08-346 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 546-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 546 (RMH 450-2019) SUR LES NUISANCES**

Bruno Roy donne avis de motion qu'à une séance subséquente il sera présenté pour adoption le règlement no 546-3 modifiant le Règlement no 546 (RMH 450-2019) sur les nuisances notamment afin de modifier les heures où il est permis d'effectuer des travaux.

**2021-08-347 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 546-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 546 (RMH 450-2019) SUR LES NUISANCES**

Considérant que le Règlement no 546 (RMH 450-2019) sur les nuisances est entré en vigueur le 1 août 2019;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement no 546 (RMH 450-2019) par le Règlement no 546-3 notamment afin de modifier les heures où il est permis d'effectuer des travaux afin d'assurer la quiétude des citoyens;

Considérant qu'un avis de motion a été donné ce jour;

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), l'adoption de tout règlement doit être précédée du dépôt d'un projet de règlement;

La mairesse Danie Deschênes dépose le projet de règlement no 546-3.

**2021-08-348 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 567 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

Bernard Groulx donne avis qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le règlement no 567 concernant la prévention des incendies.

**2021-08-349**     **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 567 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

Considérant que par l'adoption de la résolution no 2019-12-451 le 10 décembre 2019, le Conseil a autorisé, suivant la volonté des Villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de Pincourt, la mise sur pied d'un comité technique afin d'optimiser la desserte en services incendie pour les deux villes;

Considérant que les discussions de la table technique ont mené à la rédaction d'une entente de collaboration entre les villes quant aux services incendie et que par l'adoption de la résolution no 2021-02-71 le 9 février 2021, le Conseil a autorisé la signature de cette entente;

Considérant que les Villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de Pincourt souhaitent arrimer leur réglementation en matière de prévention des incendies et qu'un nouveau règlement a été rédigé à cet effet;

Considérant qu'un avis de motion a été donné ce jour;

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), l'adoption de tout règlement doit être précédée du dépôt d'un projet de règlement;

La mairesse Danie Deschênes dépose le projet de règlement no **523-2**.

**2021-08-350**     **MANDAT POUR DESSERTE DES SERVICES DE PREMIERS RÉPONDANTS**

Considérant qu'une entente de collaboration relative au service incendie a été signée entre les Villes de Pincourt et de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et sera pleinement effective à compter du 6 septembre 2021.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu de mandater le Service incendie de Pincourt et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot pour la desserte des services de premiers répondants sur le territoire de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot à compter du 6 septembre 2021.

ADOPTÉE

**2021-08-351**     **OCTROI DE CONTRAT – FEUX D'ARTIFICE – NOTRE-DAME EN FÊTE**

Considérant la tenue de l'événement Notre-Dame en Fête le 10 septembre prochain.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer un contrat au montant de **10 437,05 \$** plus taxes applicables à **BEM Feux d'Artifice Inc.** pour la réalisation d'un spectacle pyrotechnique dans le cadre de l'événement Notre-Dame en Fête.

Que cette dépense soit puisée au budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-728-10-700.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS**

- Certificat de la tenue de registre – Règlement d'emprunt no 563 – Travaux de construction d'une caserne incendie.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2021-08-352 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel  
appuyé par le conseiller Bernard Groulx  
et résolu de lever la séance à 19h45.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Danie Deschênes  
Mairesse  
/sb

\_\_\_\_\_  
Catherine Fortier-Pesant  
Greffière

\*\*\*\*\*